

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, M. Julien AMALRIC, Mme Laura GANSEMAN, Mme Catherine AURIOL, conseillers municipaux.

Absentes : Mme Sabine GORSSE et Mme Hélène VA, conseillères municipales.

Date de la convocation : 17/09/2025
Date d'affichage : 17/09/2025

Madame Marie-Florence FARAL est nommée **secrétaire de séance**.

OBJET : Délibération portant création d'un emploi permanent de catégorie C en application de l'article L332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique pour les communes de moins de 1000 habitants.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier l'intitulé du contrat de l'agent technique en cours de validité du 01/09/2025 au 31/08/2026 suite à la demande de mutation de l'agent technique pour lequel il était en remplacement.

Deux options se présentent :

- un contrat CDD de 1 an renouvelable 1 fois ou un CDD de 2 ans afin d'arriver aux 6 ans, durée maximale de reconduction.
- une stagiairisation sur le poste d'agent de catégorie C, échelle C1, pour une durée hebdomadaire de 35 heures, avec un CDD de 2 mois, le temps de la procédure de publication obligatoire.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal de Fréjeville, décide à la majorité de choisir l'option du CDD de 2 ans (8 voix pour le CDD, 5 voix pour la stagiairisation).

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

- DECIDE la création à compter du 01/10/2025 d'un emploi d'agent d'entretien polyvalent dans le grade d'Adjoint technique territorial à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, pour exercer les missions ou fonctions suivantes : entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et de la voirie.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-3°.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 2 ans compte tenu du départ de la collectivité de l'agent technique pour lequel il était nommé en remplacement sur un emploi permanent.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
José NUNES

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Sables-Martinville. The text 'SABLES-MARTINVILLE' is curved along the top inner edge, and 'MAIRIE' is curved along the bottom inner edge. In the center of the stamp is a stylized logo featuring a sun and a wave. A black ink signature is written over the stamp.

Le secrétaire de séance,

A black ink signature, likely of the secretary of the meeting, written in a cursive style.